

PROCHAINE DATE DE SÉANCE DU CONSEIL

Le lundi **12 décembre** à 19 h 30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges. Notez que le projet d'ordre du jour est disponible à la page d'accueil de notre site Web. *Bienvenue à tous !*



PRÉPOSÉ (E) À LA PATINOIRE

La municipalité de Notre-Dame-des-Neiges est à la recherche d'un responsable de l'entretien de la patinoire, pour environ 25 heures par semaine du 12 décembre 22 au 19 mars 23.

Nous vous invitons à consulter l'offre d'emploi au :
<https://www.notredamedesneiges.qc.ca/storage/2022/10/Offre-emploi-prepose-patinoire.pdf>

LES GAGNANTS DU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE 'NOTRE-DAME-DES-NEIGES, C'EST ICI !'

La Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges tient à remercier les participants pour leur soumission de photos prises sur le territoire Neigeois. Au total, 125 images ont été soumises au concours ! On y voit Notre-Dame-des-Neiges tout en plein-air et en couleurs, pour le plaisir des yeux. Après une sélection difficile, le comité de sélection soumettait ses choix.

-Première place : Noémie Boucher-Morin,

«*Reflet automnal dans la rivière Trois-Pistoles*» (sentier national - secteur rivière Trois-Pistoles)

-Deuxième place : Lise-Marie Duguay,

«*Coucher de soleil sur le quai du village*» (quai secteur rue de la Grève)

-Troisième place : Cynthia Gagné

«*Vue des terres de M. Leblond depuis le 2e rang Ouest*» (2e rang Ouest)

-Prix de participation : Pierre-Luc Dubois

«*Vestiges de la turbine du barrage de la Corporation électrique de Témiscouata*» (sentier national - secteur de la passerelle de rivière Trois-Pistoles)

Vous pouvez regarder les photos des gagnants au : <https://www.notredamedesneiges.qc.ca/concours/>

TROUSSE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE / AU COÛT DE 5\$

Visant à réduire la consommation d'eau potable sur le réseau d'aqueduc, la municipalité a fait l'achat de trousse d'économie d'eau qu'elle offre aux citoyens au prix de 5\$. Celles-ci sont disponibles au bureau municipal. La trousse comprend, une pomme de douche à 3 réglages, un aérateur de robinet de cuisine orientable, un aérateur de robinet de salle de bains, un ruban de téflon, un sac de débitmètre, un sablier de douche.



AVIS & ALERTE – RAPPEL -

Nous désirons vous rappeler que nous avons changé de fournisseur pour le service « d'Avis & Alerte » et nous vous invitons à remplir le formulaire. Il vous est maintenant possible de choisir les catégories d'alerte pour lesquels vous désirez être informé, ainsi que le mode (texto, courriel). Voici le lien pour vous inscrire aux Avis & Alertes avec le nouveau fournisseur <https://www.notredamedesneiges.qc.ca/inscriptionauxavis/>. Voici le lien pour le formulaire à imprimer, et svp bien vouloir nous le retourner par courriel admin@notredamedesneiges.qc.ca
<https://www.notredamedesneiges.qc.ca/storage/2022/05/FormulaireAvis-pdf>

CHANGEMENT ADRESSES CIVIQUES

Suite aux changements d'adresses qui sont entrés en vigueur le 11 avril dernier, nous aimerions rappeler aux propriétaires qu'il est important d'effectuer le changement du numéro civique sur la devanture de votre résidence pour ainsi faciliter le travail et la recherche des services de livraisons, du service d'incendie et des premiers répondants. Nous vous remercions de votre collaboration.

PANIER DE NOËL

Dans un souci d'équité, toutes les municipalités de la MRC sont dorénavant desservies, et il n'y a plus d'âge limite pour présenter une demande. Les personnes de 65 ans et plus peuvent, elles aussi, présenter une demande. Compte tenu de cet élargissement de la clientèle admissible, et parce que cette MRC est une de celles dont la population est la plus âgée au Québec, on anticipe une augmentation substantielle des demandes.

L'organisme aura donc, plus que jamais, besoin de la générosité de tous ceux qui peuvent donner. Il est possible de faire votre don en postant un chèque à l'ordre des Paniers de Noël 2022 et en le faisant parvenir à l'adresse suivante : Paniers de Noël 2022, Poste Restante, Trois-Pistoles, Québec, G0L 4K0.

Cette année, du 15 novembre au 12 décembre, il sera aussi possible de faire votre don en rajoutant directement le montant de votre choix à votre facture d'épicerie au IGA de Trois-Pistoles.

Dans tous les cas, il est possible de recevoir (par la poste ou par courriel) un reçu d'impôts pour tout don de 20 \$ et plus.

Les paniers de Noël sont réservés aux familles et personnes à faibles revenus. Les formulaires pour faire la demande d'un panier de Noël seront disponibles à La Maison Le Puits, 276 Langlais à Trois-Pistoles et via leur page Facebook, ainsi que dans l'édition de novembre du Journal l'Horizon. Il est aussi possible de l'obtenir, sur demande, au paniersdenoeldesbasques@gmail.com.

Les formulaires doivent parvenir au Comité des Paniers de Noël au plus tard le 4 décembre. Les paniers seront distribués à compter du 17 décembre.

ACTIVITÉ CULTURELLE (film & spectacle) – LA RIVERAINE -

14 DÉCEMBRE À 19H00 à la Riveraine

Projection du film *Arsenault et fils* en compagnie du réalisateur Rafaël Ouellet, suivi d'une discussion

Organisé et financé par le CANAB (Collectif d'accueil des nouveaux arrivants des Basques).

Responsable : Mélanie Rioux, agente Place aux jeunes chez Univers Emploi en collaboration avec Paraloeil et la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

Synopsis : Septième long métrage de Rafaël Ouellet depuis 2007, *Arsenault et fils* est un suspense familial dans lequel une famille de braconniers du Témiscouata voit ses opérations chamboulées du jour au lendemain sous l'influence d'une journaliste radio venue de la ville pour on ne sait trop quelle raison.

Habitué des films d'auteurs réputés, mais plutôt confidentiels ([Camion](#) en 2012, [Gurov et Anna](#) en 2015), Rafaël Ouellet opère un changement radical de registre, avec ce film de genre haletant qu'il a tourné en partie dans sa région de naissance. Destiné à un large public, *Arsenault et fils* a pris l'affiche le 17 juin 2022.

Prix d'entrée : 5\$

Bienvenue à tous, on vous y attend en grand nombre à la Riveraine, 10 rue de l'Église



OPÉRATION NEZ ROUGE

Opération Nez Rouge sera de nouveau dirigée par le Groupe Scout de Trois-Pistoles, pour offrir un service de raccompagnement dans la région des Basques.



L'ONR de Trois-Pistoles offrira dès le **25 novembre jusqu'au 31 décembre 2022** un service de raccompagnement. Ce service est rendu possible grâce au Groupe Scout de Trois-Pistoles et à la collaboration de plusieurs équipes de bénévoles. Pour mener à bien la mission d'Opération Nez Rouge dans la MRC des Basques, le comité organisateur est à la recherche d'environ 200 bénévoles.

Les profits générés par les activités d'Opération Nez Rouge dans les Basques seront remis au Groupe Scout de Trois-Pistoles.

Pour information, 418 851-1224 ou trois-pistoles@operationnezrouge.com.

Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Les VENDREDIS après-midi, le bureau administratif est fermé

Courriel : admin@notredamedesneiges.qc.ca

Site WEB : www.notredamedesneiges.qc.ca

DÉNEIGEMENT DES RUES ET PROTECTION

L'hiver est déjà à nos portes et nous désirons vous rappeler que le service de déneigement rencontre des inconvénients occasionnés par des véhicules se stationnant dans les rues publiques durant la nuit. Pour notre service de déneigement municipal, cette période est le moment de prédilection pour faire un bel entretien du réseau routier afin d'offrir des voies de circulation bien dégagées pour les déplacements des utilisateurs, le jour arrivé.

Nous tenons donc à vous rappeler que l'article 13 du Règlement no 427 concernant le stationnement stipule que le stationnement sur une voie de circulation publique est interdit de 23 h à 7 h du 15 novembre au 15 avril sur tout le territoire de la Municipalité.

La Municipalité peut imposer une amende de 100 \$ plus les frais à chaque jour pour tout véhicule stationné dans un chemin public dans la période prohibée. De plus, la Sûreté du Québec est autorisée à faire appliquer ce règlement et même à faire déplacer les véhicules aux frais du propriétaire. Veuillez participer au bon déroulement du déneigement des voies de circulation en prenant la bonne habitude de ne pas vous stationner dans les rues publiques aux dates et aux heures ci-haut indiquées.

De plus, nous vous recommandons de protéger adéquatement vos arbres, vos arbustes ou vos autres biens situés près des rues, des routes et des chemins municipaux, puisque le Règlement 438 permet de souffler de la neige sur les terrains privés.

Nuisances

Il est interdit de jeter, souffler, pousser ou de déposer de la neige d'une entrée privée sur la voie publique ou de créer un obstacle sur la chaussée (voir les articles 13.1 à 13.8 en complément). À défaut de se conformer à la réglementation, le contremaître des travaux publics a le pouvoir de donner un avis verbal ou écrit à un propriétaire. Une fois l'avis émis, le propriétaire en question doit procéder à l'enlèvement de l'obstruction, à défaut de quoi la municipalité devra procéder à l'enlèvement de celle-ci, et ce, aux frais du propriétaire. Ourlets de neige laissés par les déneigeurs

Nous vous rappelons que, selon l'article 11 du Règlement 438 relatif à l'entretien des voies publiques en période hivernal, qu'il est de la responsabilité des propriétaires de terrains privés en bordure de voie publique d'enlever les ourlets de neige se formant suite aux opérations de déneigement sur la voie publique.

Respecter le travail des déneigeurs

Il est important de rappeler que nul ne peut arrêter un opérateur de déneigement dans l'exercice de ses fonctions pour lui adresser une plainte. Toute plainte doit être adressée au contremaître des travaux publics. Notez également que la priorité des déneigeurs est d'entretenir la voie publique et d'assurer la sécurité routière. Il est alors fondamental de ne pas interrompre leur travail afin d'assurer l'exécution de leur tâche en toute sécurité et en toute efficacité (article 15).

